

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 12 février 2018 à 19 h  
11155, avenue Hébert**

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement  
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont  
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clarac  
Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont  
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHRISTINE BLACK**

---

**Étaient aussi présents les employés cadres suivants :**

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement  
M. Gilbert Bédard, directeur des travaux publics  
M. Hugues Chantal, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises  
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture des sports des loisirs et du développement social  
Mme Claire Vassart, directrice de la performance du greffe et des services administratifs  
Mme Marie Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement  
M. Daniel Bussièrès, chef de division des Communications et relations avec les citoyens  
M. Yves Deslongchamps, chef de division - Sports et loisirs  
M. Guy Matte, régisseur - Sports et loisirs

**Étaient aussi présents :**

Mme Anna Mielczarek, chargée de secrétariat  
M. Dominique Debrosse, directeur de cabinet  
M. Alain-David Jean-Noël, attaché politique  
M. Miguel Alston, commandant représentant du PDQ 39

---

Nombre de personnes dans la salle : environ 15

---

Un moment de recueillement est observé à l'ouverture de la séance.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, souhaite la bienvenue aux citoyens.

Mme Black présente les membres du conseil d'arrondissement, du cabinet de la mairesse d'arrondissement et du personnel de direction. Elle souligne également la présence du commandant du poste de quartier 39.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

---

**CA18 10 024**

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 février 2017 à 19 h.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 février 2018, à 19 h, tel qu'il a été soumis.

Adopté à l'unanimité.

## 10.02 - Mot de la mairesse et des élus.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

C'est avec tristesse que je vous annonce le décès de monsieur Jean-Paul Lessard.

Monsieur Lessard a été conseiller municipal de Montréal-Nord pendant une trentaine d'années avec l'équipe du maire Yves Ryan.

Nos pensées vont à sa famille.

---

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

En 2007, le mois de février a été désigné Mois de l'histoire des Noirs afin de souligner la contribution historique des communautés noires à la société québécoise.

Les membres du conseil d'arrondissement désirent, d'une part, vous inviter à participer à la quinzaine d'activités qui ont été organisées par l'arrondissement et plusieurs organismes comme :

- Un itinéraire pour tous (impliqué depuis cinq ans);
- le Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé;
- la Maison des jeunes L'Ouverture;
- l'Association pour la réussite éducative des jeunes;
- la Société d'histoire et de généalogie de Montréal-Nord.

Toutes ces activités ont un point en commun : elles s'inscrivent dans une belle volonté de vivre-ensemble, une expression qui, à Montréal-Nord, nous tient particulièrement à cœur.

Nous voulons, d'autre part, profiter de l'occasion pour :

- saluer tous nos citoyens d'origine haïtienne, africaine ou autre,
- les remercier d'avoir choisi Montréal-Nord comme destination de vie
- et leur signifier une fois de plus que nous sommes heureux de les compter parmi nous.

La programmation du Mois de l'histoire des Noirs est disponible à l'entrée de la salle ainsi que sur le site web de l'arrondissement.

---

Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement – district Ovide-Clermont-

Bonsoir,

Toujours au sujet du Mois de l'histoire des Noirs, les membres du conseil d'arrondissement souhaitent aujourd'hui rendre hommage aux trois Nord-Montréalais qui font partie des lauréats qui ont été désignés par la Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs.

- Mme Gabriella « Kinté » Garbeau : auteure, militante antiraciste, afroféministe et fondatrice de la librairie Racines;
- M. Félix Zogning : homme de médias et universitaire, professeur agrégé de finance et comptabilité à l'Université du Québec en Outaouais;
- M. Jocelyn Bruno (alias Dramatik) : petit-fils de l'ancien chef d'orchestre du Palais national d'Haïti, membre du légendaire groupe hip-hop Muzion, jeune artiste résilient qui a trouvé sa voie dans la musique pour s'en sortir.

Merci à ces trois personnes de si bien représenter notre arrondissement à l'extérieur de ses frontières.

---

Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement – district Ovide-Clermont-

Sur un tout autre sujet, je voudrais aussi vous annoncer que nous avons tenu, samedi dernier, une assemblée citoyenne sur le réaménagement du secteur Nord-Est de l'arrondissement.

Au cours de cet événement, nous avons présenté trois projets d'aménagement auxquels nous travaillons collectivement depuis novembre dernier.

Quand je dis collectivement, je parle bien sûr de l'arrondissement et des organismes qui ont participé à la démarche :

- Revitalisation urbaine intégrée (RUI);
- Paroles d'excluEs;
- Société d'habitation populaire de l'Est de Montréal (SHAPEM);
- Table de quartier Montréal-Nord en santé.

Mais je parle surtout de la centaine de résidents qui ont participé à la conception de ces projets ainsi qu'aux diverses formes de consultation publique qui se sont tenues à leur sujet.

Samedi, les participants à l'assemblée ont choisi d'aller de l'avant avec la réalisation d'un formidable projet de Place du village, à l'intersection du boulevard Rolland et de la rue Arthur-Chevrier.

Ce projet fera partie intégrante du plan d'aménagement du Nord-Est que nous allons dévoiler sous peu. Ce plan témoignera de notre volonté claire et ferme d'améliorer la qualité de vie et de favoriser le sentiment d'appartenance dans ce secteur de Montréal-Nord.

---

Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville – district Ovide-Clermont

Bonsoir.

Je voudrais prendre quelques minutes pour vous rappeler que les Journées de la persévérance scolaire ont débuté aujourd'hui.

Ce n'est un secret pour personne, nous avons à Montréal-Nord de nombreux défis à relever en matière de réussite et de persévérance scolaires. Malgré tout le travail accompli au cours des dernières années, le taux de décrochage est encore trop élevé et un trop grand pourcentage de nos jeunes arrive à l'âge adulte sans avoir un diplôme en main.

Je vous rappelle que, en mars dernier, nous avons adopté et amorcé la mise en œuvre du plan d'action collectif de Montréal-Nord - Priorité Jeunesse.

Ce plan, porté par de multiples partenaires publics, privés, institutionnels et communautaires, comprend une centaine de projets destinés à donner toutes les chances à nos jeunes de s'épanouir et de vivre une vie heureuse.

À l'occasion des Journées de la persévérance scolaire, les membres du conseil invitent tous les citoyens de Montréal-Nord à poser un geste :

- offrez un livre;
- intéressez-vous à ce que vos enfants font à l'école;
- soutenez une activité communautaire.

Mobilisons-nous pour la réussite éducative de nos jeunes. En joignant nos efforts, je suis convaincue que nous pouvons faire la différence dans la vie de nombreux enfants.

---

M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville – district Marie-Clarac

Bonsoir.

Il y a un an le 29 décembre 2017, la ville de Québec a vécu un moment certes tragique mais qui a fait en sorte qu'on s'est rassemblait un peu plus et qui nous a permis aussi de déclencher une réflexion.

On doit se féliciter de cette grande humanité dont a fait preuve la société québécoise à se rassembler solidairement au-delà des particularités de ses citoyens.

Nous avons à se féliciter en voyant une telle cohésion sociale (voisins, amis, collègues, politiciens).

Une vague d'indignation sans précédent partout à travers la province et le Canada a suivi ce tragique attentat et a constitué un déclic majeur. Il a révélé en effet l'importance de l'écoute, de la tolérance et de la cohabitation.

Ma pensée va en premier aux victimes :

Mamadou Taloubari, Ibrahima Bari, Abu Bakr Fathi, Khaled Belkacimi, Azzedine Soufiane, Abdelkrim Hassan

Ces personnes étaient rassemblées dans un lieu de paix de spiritualité un lieu de culte la mosquée afin de se recueillir, lorsque que un jeune homme a ôté leurs vies.

Chers conseillères et conseillers

Au-delà de nos confessions, de nos croyances ou non croyances.

Au-delà des religions nous formons une humanité nous sommes en cela -en cette humanité- des frères et sœurs.

Il faut demeurer conscient qu'il y a des problématiques qui font en sorte qu'un jeune garçon à cause de certains discours haineux simplistes, ignorants maléfiques provenant de certains médias de masse, des certains individus sur les réseaux sociaux et même de certains politiciens.

Des messages qui ont mal alimenté un jeune et qui a par conséquent dégénéré et devenu lui-même une victime d'un discours défaillant mais très dangereux.

Sans égard à cette jeune personne demeurant vigilants et conscients. Ses paroles sont la traduction de la méconnaissance des autres sans fondements.

La commémoration du premier anniversaire du tragique attentat de Québec nous rappelle à nous tous l'importance de l'écoute, de la tolérance et de la cohabitation. Je le répète Dans bien des cas, le ressentiment nourri à l'égard d'une communauté prend naissance à partir d'amalgames et de raccourcis et les idées reçues finissent par prendre le pas sur le bon sens et la raison.

Allons au-delà des préjugés, améliorons notre capacité d'écoute, ne nous attardons pas sur les apparences. Voilà comment doit se construire le Québec. Une société plurielle, ouverte et accueillante. Mettons-nous à l'œuvre dès maintenant.

---

M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville – district Marie-Clarac

Sur un sujet beaucoup plus léger, les membres du conseil tiennent à saluer la participation de jeunes Nord-Montréalais à deux émissions de télévision.

Premièrement, toutes nos félicitations aux danseurs du groupe *Or pur* qui participent à l'émission *Danser pour gagner*.

Ces spécialistes de la danse urbaine ont survécu aux deux premières épreuves de l'émission. Nous leur souhaitons la meilleure des chances pour les prochaines étapes.

Deuxièmement, nous saluons les 19 jeunes de l'école Calixa-Lavallée qui font partie du documentaire *5 JOURS* qui a été diffusé il y a quelques jours sur les ondes de Radio-Canada. Ceux qui ont raté la diffusion de cette intéressant émission peuvent se rattraper : le documentaire, ainsi que la série web associé, sont disponibles sur le site de Radio-Canada et sur TOU.TV.

Un grand merci à l'Association de Place Normandie qui a travaillé avec ces deux groupes de jeunes à travers *Parle avec ton rythme*, un programme notamment financé dans le cadre du Plan d'action collectif Priorité Jeunesse.

---

M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement – district Marie-Clarac

Bonsoir.

Les membres du conseil d'arrondissement désirent rendre hommage, ce soir, à un citoyen qui fait preuve d'une très grande générosité envers ses pairs.

M. Noël Audet partage régulièrement un bien extrêmement précieux : son sang. Il a fait plus de 300 dons au cours de sa vie.

Nous soulignons ce soir sa grande bonté et nous l'invitons à s'approcher de la table qui est ici pour signer le Livre d'Or.

Merci beaucoup monsieur Audet.

---

### **10.03 - Période de questions du public.**

Début de la période de questions à 19 h 20.

M. Patrick Roy

Col bleu – sous-traitance / remplacement poteau lampadaire

M. Marc Vaïs

Feu de signalisation / Industriel et Amiens

Déneigement

Recyclage

Félicitation / stationnement lors des tempêtes de neige

M. Azize Kamil

Remorquage / opérations de chargement

Pancarte de signalisation / opérations de chargement

M. Louis Langevin

Plantation d'arbres / domaine public

M. Paul Champagne

Publication /Facebook de l'arrondissement

Fin de la période de questions à 19 h 45.

---

**CA18 10 025**

**Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 15 janvier 2018, à 19 h**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 15 janvier 2018, à 19 h

Adopté à l'unanimité.

10.04

**CA18 10 026**

**Approuver le compte rendu des travaux publics concernant les demandes d'abattage du 1er janvier au 31 décembre 2017.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit approuvé le compte rendu des travaux publics, concernant les demandes d'abattage pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1177367014

**CA18 10 027**

**Approuver et déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 janvier 2018.**

Il est proposé par Mme Renée-Chantal Belinga

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit approuvé et déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 janvier 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.06 1187040002

**CA18 10 028**

**Adopter le cadre d'intervention des travaux effectués par l'arrondissement en lieu et place des propriétaires et financés à même le Fonds d'urgence destiné à la réalisation de travaux ou d'actions imposés par le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096).**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit approuvé le cadre d'intervention des travaux effectués par l'arrondissement en lieu et place des propriétaires et financés à même le Fonds d'urgence destiné à la réalisation de travaux ou d'actions imposés par le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096).

Adopté à l'unanimité.

12.01 1187857001

#### **CA18 10 029**

**Octroyer à Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (SPCA), au montant de 125 000 \$ pour la période du 1er mars 2018 au 31 décembre 2018, 150 000 \$ en 2019 et 150 000 \$ en 2020, un contrat de service de refuge pour animaux de même qu'un service de contrôle d'animaux errants, pour la période du 1er mars 2018 au 31 décembre 2020 avec une option de renouvellement d'une année et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit octroyé, à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (SPCA), au montant de 125 000 \$ pour la période du 1er mars 2018 au 31 décembre 2018, 150 000 \$ en 2019 et 150 000 \$ en 2020, un contrat de service de refuge pour animaux de même qu'un service de contrôle d'animaux errants, pour la période du 1er mars 2018 au 31 décembre 2020;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1187161001

#### **CA18 10 030**

**Approuver la signature d'un bail de deux ans, soit du 1er mars 2018 au 1er mars 2020, pour un local destiné à un «espace jeunesse» situé au 3705, rue Monselet à Montréal-Nord pour un montant maximal de 63 742,14 \$, taxes incluses.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit approuvée pour un montant maximal de 63 742,14 \$, taxes incluses, la location pour deux ans, soit du 1er mars 2018 au 1er mars 2020, d'un local situé au 3705, rue Monselet, à Montréal-Nord destiné à un «espace jeunesse»;

QUE soit approuvé le projet de bail entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et M. Marc Casavant;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1183384001

**CA18 10 031**

**Autoriser une dépense supplémentaire de 57 422,66 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat adjugé à Construction Bau-Val inc. pour des travaux de pulvérisation et stabilisation pour la réfection de pavages et la reconstruction de trottoirs sur diverses rues, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 793 900,24 \$ à 1 851 322,90 \$, taxes incluses.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense supplémentaire de 57 422,66 \$, taxes incluses, au contrat 1003 adjugé à Construction Bau-Val inc. pour des travaux de pulvérisation et stabilisation pour la réfection de pavages et la reconstruction de trottoirs, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 793 900,24 \$ à 1 851 322,90 \$, taxes incluses ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1176329001

**CA18 10 032**

**Autoriser une dépense supplémentaire de 49 913,85 \$, taxes incluses, au contrat 13-13018 relatif à la location de six (6) niveleuses avec opérateur.**

Il est proposé par Mme Renée-Chantal Belinga

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisée, une dépense supplémentaire de 49 913,85 \$, taxes incluses, au contrat 13-13018, relatif à la location de six (6) niveleuses avec opérateurs, pour les opérations de déneigement pour la saison hivernale 2018;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 CTA1130139008

**CA18 10 033**

**Autoriser une dépense supplémentaire de 15 521,63 \$, taxes incluses, au contrat 17-16202 pour les services de trois (3) remorqueuses avec opérateurs pour le remorquage lors des opérations de déneigement pour la saison hivernale 2017-2018.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée, une dépense supplémentaire de 15 521,63 \$ \$, taxes incluses, au contrat 17-16202 pour le service de trois (3) remorqueuses avec opérateurs pour le remorquage lors des opérations de déneigement pour la fin de la saison hivernale 2018;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1173484002

**CA18 10 034**

**Accorder une contribution financière totalisant 122 810 \$, pour l'année 2018, aux organismes suivants: 51 450 \$ au Club de natation de Montréal-Nord, 29 490 \$ au Club de soccer Montréal-Nord, 16 630 \$ au Club de gymnastique Gymkhana de Mtl-Nord, 13 160 \$ au Club de basketball de Montréal-Nord et 12 080 \$ au Baseball mineur Montréal-Nord, à titre de partenaires de mission complémentaire, dans le cadre du Programme de subvention aux clubs sportifs et d'approuver les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et ces organismes.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 51 450 \$ au Club de natation de Montréal-Nord;

QUE soit accordée une contribution financière de 29 490 \$ au Club de soccer de Montréal-Nord;

QUE soit accordée une contribution financière de 16 630 \$ au Club de gymnastique Gymkhana de Montréal-Nord;

QUE soit accordée une contribution financière de 13 160 \$ au Club de basketball de Montréal-Nord (CBMN);

QUE soit accordée une contribution financière de 12 080 \$ à Baseball mineur Montréal-Nord (B.M.M.N.);

QUE soient approuvés les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et les organismes.

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1186145002

**CA18 10 035**

**Accorder pour 2018 une contribution financière supplémentaire de 56 667 \$ à Montréal-Nord en santé pour la prolongation du projet « Soutien à l'intégration » dans le cadre de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur nord-est de Montréal-Nord et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centre.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit accordée, pour l'année 2018, une contribution financière supplémentaire de 56 667 \$ à Montréal-Nord en santé pour le financement du projet « Soutien à l'intégration » dans le cadre de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur nord-est de Montréal-Nord, dans le cadre des ententes MTESS-Ville et MAMOT-Ville;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1174988001



**CA18 10 036**

**Accorder une contribution financière de 2 400 \$ aux Loisirs Ste-Colette pour soutenir ses activités.**

Il est résolu :

QUE le présent dossier soit laissé sur la table.

20.08 1171280009

**CA18 10 037**

**Accorder une contribution financière totalisant 1 600 \$ aux organismes suivants, soit 800 \$ à l'association des jardiniers du jardin communautaire Tardif et 800 \$ à l'association des jardiniers du jardin communautaire Oscar.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 800 \$ à l'association des jardiniers du jardin communautaire Tardif, pour l'année 2018;

QUE soit accordée une contribution financière de 800 \$ à l'association des jardiniers du jardin communautaire Oscar, pour l'année 2018;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1187367001

**CA18 10 038**

**Accorder une contribution financière de 1 586 \$ à la Coopérative Multi-sports de Montréal-Nord pour la réalisation du «Programme Devenir», en soutien à des jeunes dans la pratique de leurs activités sportives.**

Il est proposé par Mme Renée-Chantal Belinga

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 1 586 \$ à la Coopérative Multi-sports de Montréal-Nord à titre de partenaire du «Programme Devenir», en soutien à des jeunes dans la pratique de leurs activités sportives ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1181280002

**CA18 10 039**

**Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen d'un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 1 667 825 du cadastre du Québec, à des fins de parc, dans l'arrondissement de Montréal-Nord.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit décrétée l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen d'un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 1 667 825 du cadastre du Québec, situé à l'angle nord-ouest du boulevard Langelier et de la rue Villeneuve, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, à des fins de parc;

QUE soit mandaté le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;

QUE soit autorisée une dépense de 307 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, pour cette acquisition;

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

QUE soit mandaté, le cas échéant, la Division de la géomatique pour procéder à la correction cadastrale du lot 1 667 825 du cadastre du Québec dont la Ville entend devenir propriétaire;

ET QUE soit autorisé l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1186462001

#### **CA18 10 040**

##### **Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 décembre 2017 et au 31 janvier 2018.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

Il est recommandé :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 31 décembre 2017 et au 31 janvier 2018.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1183848008

#### **CA18 10 041**

##### **Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 décembre 2017 et au 31 janvier 2018.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 décembre 2017 et au 31 janvier 2018.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1183848007

#### **CA18 10 042**

##### **Autoriser une dépense de 91 441,92 \$, taxes incluses, auprès de Lafarge Canada inc., pour la fourniture et le transport, sur demande, de pierre concassée et de pierre prémélangée requise par la Direction des travaux publics pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 91 441,92 \$, taxes incluses, auprès de Lafarge Canada inc. pour la fourniture et le transport, sur demande, de pierre concassée et de pierre prémélangée requise par la Direction des travaux publics, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1183484002

#### **CA18 10 043**

**Autoriser une dépense maximale de 82 746,06 \$, taxes incluses, auprès de la firme Aqua Techno spécialiste aquatique inc., pour l'achat de produits chimiques relatifs au fonctionnement des 2 piscines intérieures, des 4 piscines extérieures et des 11 pataugeoires de l'arrondissement pour l'année 2018, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme.**

**Mme Renée-Chantal Belinga déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter. (Mme Belinga est commissaire d'école à CSPI)**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense maximale de 82 746,06 \$, taxes incluses, auprès de la firme Aqua Techno spécialiste aquatique inc., pour l'achat de produits chimiques relatifs au fonctionnement des deux piscines intérieures, des quatre piscines extérieures et des onze pataugeoires pour l'année 2018, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1181280001

#### **CA18 10 044**

**Entériner une dépense supplémentaire de 3 530,40 \$, taxes incluses, pour le paiement des frais de location des installations de la Commission scolaire English-Montreal (CSEM) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit entérinée une dépense supplémentaire de 3 530,40 \$, taxes incluses, pour le paiement des frais de location des installations de la Commission scolaire English-Montreal (CSEM) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1171280001

#### **CA18 10 045**

**Autoriser une dépense de 500 \$ auprès de l'organisme Club Richelieu Henri-Bourassa Inc. pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme de la soirée du 27 janvier 2018 et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2018.**

**M. Jean-Marc Poirier déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter. (M. Poirier est membre de l'organisme)**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de de 500 \$ auprès de l'organisme Club Richelieu Henri-Bourassa Inc. pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme de soirée soulignant ses 35 ans de service auprès de la jeunesse le 27 janvier 2018;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1183848009

#### **CA18 10 046**

**Autoriser la création, à même les surplus de gestion, d'un fonds d'urgence de 250 000 \$ destiné à la réalisation de travaux ou d'actions imposés par le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096), pour permettre en cas de défaut du propriétaire de l'immeuble, de réaliser certains travaux urgents et ponctuels qui nécessitent une intervention immédiate pour des raisons de santé et de sécurité.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisée la création, à même les surplus non affectés, d'un fonds d'urgence de 250 000 \$ destiné à la réalisation de travaux ou d'actions imposés par le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096), en cas de défaut du propriétaire de l'immeuble, de réaliser certains travaux urgents et ponctuels qui nécessitent une intervention immédiate pour des raisons de santé et de sécurité.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1183848006

#### **CA18 10 047**

**Accepter la demande d'indemnisation évaluée approximativement à 308 817,16 \$ net, à même le fonds d'auto-assurance de la Ville de Montréal pour la réparation des dommages causés par le feu au chalet du parc Ottawa, situé au 10 341, avenue Lausanne et autoriser le virement budgétaire provenant du budget corporatif de dépenses contingentes prévu à cette fin**

Il est résolu :

QUE le présent dossier soit laissé sur la table.

30.08 1183848010

#### **CA18 10 048**

**Accepter en vertu de l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre du conseil municipal d'assumer la responsabilité du déchetage et de la collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé pour l'année 2018, dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne.**

Il est proposé par Mme Renée-Chantal Belinga

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit acceptée l'offre du conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, d'assumer la responsabilité du service de déchetage et de collecte, en bordure de rue des branches provenant du domaine privé, pour l'année 2018, dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières incluses au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1184111002

**CA18 10 049**

**Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85, de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, au conseil municipal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction d'une saillie sur le boulevard Rolland à Montréal-Nord.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit offert au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux pour la construction d'une saillie sur le boulevard Rolland à Montréal-Nord, et ce, dans le cadre de la mise en œuvre de la programmation 2018 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT).

Adopté à l'unanimité.

30.10 1186329002

**CA18 10 050**

**Offrir en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, au conseil municipal de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux visant la réhabilitation des rues du réseau routier artériel, qui avant le 1er janvier 2015, étaient comprises dans le réseau routier local, et ce, dans le cadre de la mise en Suvre de la programmation 2018 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT).**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit offert au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux visant la réhabilitation des rues du réseau routier artériel, qui avant le 1er janvier 2015, étaient comprises dans le réseau routier local, et ce, dans le cadre de la mise en oeuvre de la programmation 2018 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT).

Adopté à l'unanimité.

30.11 1186329001

**CA18 10 051**

**Approuver la reconnaissance et le soutien, pour la période de février 2018 à janvier 2021, aux organismes suivants : Baseball mineur Montréal-Nord, Club de basket-ball de Montréal-Nord, Club de Gymnastique Gymkhana de Montréal-Nord, Club de natation de Montréal-Nord, Club de soccer Montréal-Nord et au Service des loisirs Sainte-Colette à titre de partenaires de mission complémentaire, à Coup de pouce jeunesse à titre de partenaire de mission partagée, au Service des loisirs Saint-Vital de Montréal-Nord, à Nos jeunes à cSur et à l'Orchestre d'harmonie de Montréal-Nord à titre de partenaires privé.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés la reconnaissance et le soutien, pour la période de février 2019 à janvier 2021 au Baseball mineur Montréal-Nord, au Club de basket-ball de Montréal-Nord, au Club de Gymnastique Gymkhana de Montréal-Nord, au Club de natation de Montréal-Nord, au Club de soccer Montréal-Nord et au Services des loisirs Sainte-Colette à titre de partenaires de mission complémentaire;

QUE soient approuvés la reconnaissance et le soutien, pour la période de février 2019 à janvier 2021 à Coup de pouce jeunesse à titre de partenaire de mission partagée;

QUE soient approuvés la reconnaissance et le soutien, pour la période de février 2019 à janvier 2021 au Service des loisirs Saint-Vital de Montréal-Nord, à Nos jeunes à cœur et à l'Orchestre d'harmonie de Montréal-Nord à titre de partenaires privé.

Adopté à l'unanimité.

30.12 1186145001

**CA18 10 052**

**Déposer le certificat de la secrétaire d'arrondissement et adopter le Règlement R.R.1562.041 afin de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu 1562 en lien avec les ventes-débarras, les bâtiments accessoires, les abris d'auto temporaires et les clôtures.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement relatif à la demande d'approbation référendaire pour le second projet de Règlement de zonage R.R.1562.041 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier diverses dispositions en lien avec les ventes-débarras, les bâtiments accessoires, les abris d'auto temporaires et les clôtures ».

QUE soit adopté le Règlement de zonage R.R.1562.041 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier diverses dispositions en lien avec les ventes-débarras, les bâtiments accessoires, les abris d'auto temporaires et les clôtures ».

Adopté à l'unanimité.

40.01 1177161008

**CA18 10 053**

**Déposer le certificat de la secrétaire d'arrondissement et adopter le second projet de Règlement R.R.1562.041 afin de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu 1562 en lien avec les ventes-débarras, les bâtiments accessoires, les abris d'auto temporaires et les clôtures.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

Attendu qu'une copie du Règlement de zonage R.R.1562.041 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier diverses dispositions en lien avec les ventes-débarras, les bâtiments accessoires, les abris d'auto temporaires et les clôtures a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance : ».

QUE soit adopté le second projet Règlement de zonage R.R.1562.041 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier diverses dispositions en lien avec les ventes-débarras, les bâtiments accessoires, les abris d'auto temporaires et les clôtures ».

Adopté à l'unanimité.

40.01 1177161008

**CA18 10 054**

**Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir: permettre une marge avant principale de 1,68 m au lieu de 4,5 m, une marge latérale de 1,39 m au lieu de 3,1 m, un perron situé à 0 m d'une ligne de terrain au lieu de 2 m et un escalier à 0,45 m du trottoir au lieu de 0,6 m pour le 10054 et 10056, avenue de Rome, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures . Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soient accordés, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge avant principale de 1,68 m au lieu de 4,5 m, une marge latérale de 1,39 m au lieu de 3,1 m, un perron situé à 0 m d'une ligne de terrain au lieu de 2 m et un escalier à 0,45 m du trottoir au lieu de 0,6 m;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE ces dérogations mineures soient appliquées sur le lot 1 414 287 du cadastre du Québec, soit le 10054 et 10056, avenue de Rome.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1187040001

#### **CA18 10 055**

**Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre une marge latérale de 1,53 m au lieu de 1,98 m (agrandissement arrière), une marge latérale de 1 m au lieu de 1,98 m (garage souterrain) et la construction de terrasses à 1,35 m au lieu de 2 m, pour le 6375, boulevard Gouin, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soient accordées, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge latérale de 1,53 m au lieu de 1,98 m (agrandissement arrière), une marge latérale de 1 m au lieu de 1,98 m (garage souterrain) et la construction de terrasses à 1,35 m au lieu de 2 m;

ET QUE ces dérogations mineures soient appliquées sur le lot 1 667 197 du cadastre du Québec, soit le 6375, boulevard Gouin.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1180217002

#### **CA18 10 056**

**Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la réfection des façades du bâtiment pour le 3224 et 3226, boulevard Gouin, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la réfection des façades du bâtiment pour le 3224 et 3226, boulevard Gouin, le tout en conformité avec les plans préparés par Martin Allard architecte, dessinateur Kristopher Kimball déposés le 13 et 16 novembre 2017;

QUE cette autorisation soit conditionnelle:

- La partie avant du terrain, donnant sur le boulevard Gouin, doit être verdie;
- Délimiter les terrasses au sol à l'aide de végétaux;
- Remplacer les portes patios proposées sur le boulevard Saint-Michel par des portes françaises;
- Intégrer des plantes grimpantes sur la façade principale du bâtiment donnant sur le boulevard Gouin à l'aide d'une structure appropriée afin de favoriser une certaine symétrie du bâtiment.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 173 550 du cadastre du Québec, soit le 3224-26, boulevard Gouin.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1180217001

**CA18 10 057**

**Nommer M. Guy Matte, à titre de régisseur, à la Division des sports et des loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à compter du 12 février 2018, permanent à cet emploi.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit nommé M. Guy Matte, matricule 169336000, à titre de régisseur, à la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à compter du 12 février 2018, permanent à cet emploi.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1161280009

**CA18 10 058**

**Titulariser Mme Karine Leclair à titre d'inspectrice de bornes d'incendie - chauffeuse, à la Direction des travaux publics, groupe de traitement 5, rétroactivement au 23 décembre 2017.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit titularisée M<sup>me</sup> Karine Leclair, matricule 336860999, à titre d'inspectrice de bornes d'incendie - chauffeuse - (Emploi 600260), groupe de traitement 5 à la Direction des travaux publics, rétroactivement au 23 décembre 2017;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1183484001

**CA18 10 059**

**Autoriser la création d'un poste permanent d'agent technique en circulation et stationnement (Emplo :772340) groupe de traitement 11, à la Division soutien technique de la Direction des travaux public.**

Il est proposé par Mme Renée-Chantal Belinga

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée la création d'un poste permanent d'agent technique en circulation et stationnement (Emploi: 772340), groupe de traitement 11, à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.03 1184111001

**CA18 10 060**

**Autoriser la création d'un poste permanent d'agent de recherche, expertise greffe (Emploi : 499810) groupe de traitement 29-01, au Secrétariat d'arrondissement, greffe et archives de la Direction de la performance, du greffe et des services administratifs en contrepartie de l'abolition du poste d'analyste-rédacteur (Emploi: 713030 - Poste: 58439).**



Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisée la création d'un poste permanent d'agent de recherche, expertise greffe (Emploi : 499810) groupe de traitement 29-01, au Secrétariat d'arrondissement, greffe et archives de la Direction de la performance, du greffe et des services administratifs;

QUE soit aboli le poste d'analyste-rédacteur (Emploi: 713030 - Poste: 58439);

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.04 1182577001

#### **CA18 10 061**

**Autoriser la conversion du poste temporaire d'agent bureau (Emploi: 792820 - Poste: 63139) de la Division voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics en poste permanent d'agent de bureau (Emploi: 792820), groupe de traitement 05.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit autorisée la conversion du poste temporaire d'agent de bureau (Emploi:792820 - Poste:63139) de la Division voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics en poste permanent d'agent de bureau (Emploi:792820), groupe de traitement 05.

Adopté à l'unanimité.

50.05 1184947001

#### **CA18 10 062**

**Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2017 de l'arrondissement de Montréal-Nord sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041).**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit déposé au conseil municipal le bilan annuel 2017 sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041).

Adopté à l'unanimité.

60.01 1187367002

20 h 10, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

---

Christine Black  
Mairesse d'arrondissement

---

Marie Marthe Papineau avocate  
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 12 mars 2018.